

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF
ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE
Premier Comité de Pilotage, le 28 septembre 2010

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie--
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Pachot Maire-Adjoint de Choisy-en-Brie
- Monsieur Trawinski Maire de Chartranges
- Monsieur Simon Maire de Saint-Siméon
- Monsieur Racinet Maire de Leudon-en-Brie
- Madame Nonne Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
- Madame Guillette Maire-adjoint de Marolles-en-Brie
- Monsieur Fadin Maire de Courtacon.
- Monsieur Girard SAGE des Deux Morin
- Monsieur Revoile Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
- Monsieur Sotteau chargé d'études biodiversité à la Chambre d'Agriculture
- Monsieur Patrimonio DRIEE
- Madame Durieux DDT 77
- Monsieur Suchecki assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
- Monsieur Henderycksen responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

• Excusé :

- Le représentant de l'agence de bassin Seine-Normandie

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

Monsieur George ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Patrimonio, lequel commente un diaporama consacré à la démarche NATURA 2000 :

• On compte en France 1 740 sites Natura 2000 dont :

- 1360 SIC (sites proposés au titre de la Directive sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore),
- 380 ZPS (sites proposés au titre de la Directive sur la conservation des oiseaux),
- 6,9 millions d'hectares terrestres,
- 12,5% du territoire de la France,
- 8 500 communes concernées (à + de 5%) : 23% de l'ensemble des communes de France

Il existe par ailleurs près de 27 000 sites à l'échelle de l'Union européenne (soit environ 20 % du territoire de l'UE).

• On compte en Ile-de-France : 35 sites Natura 2000 (dont un site sur les régions Picardie et IDF) :

- > 25 sites au titre de la directive Habitats (SIC puis ZSC)
- > 10 sites au titre de la directive Oiseaux (ZPS)

- Ces périmètres représentent 96 685 hectares de territoire occupé, soit 8% de la superficie de la région Ile-de-France,
- 5 départements (77, 78, 91, 93, et 95) et plus de 20% des communes concernées par Natura 2000 en Ile-de-France (285 communes).

Monsieur Patrimonio expose que ces périmètres visent à protéger un patrimoine naturel très vulnérable :

- Des espèces nicheuses de la directive Oiseaux présumées disparues de la région : Butor étoilé (ZPS Fontainebleau), Râle des genêts (ZPS Bassée),
- Des populations isolées et situées en limite d'aire :

Sonneur à ventre jaune (SIC bois des Réserves), menacé par la fragmentation de l'habitat (infrastructures et modifications agricoles), stations à écrevisses à pied blancs, fragilisées par l'invasion de l'écrevisse californienne, Grand Rhinolophe (environ 50 individus et 1 seule colonie de reproduction connue),

Certains habitats naturels couvrent une superficie très réduite : les tourbières hautes actives (habitat prioritaire).

- Monsieur Patrimonio expose ensuite que la loi relative au développement des territoires ruraux a transféré l'élaboration des documents d'objectifs aux collectivités territoriales.

Il précise que le DOCOB est structuré sur la base des six volets définis dans l'article R414-11 du code de l'environnement :

Rapport de présentation : diagnostics écologique et socio-économique
Enjeux et objectifs de développement durable
Proposition de mesures de toute nature
Cahiers des charges types des mesures contractuelles
Charte Natura 2000
Suivi et évaluation.

Pour terminer son intervention, il informe les participants que le DOCOB des Boucles de la Marne est téléchargeable sur le site Internet de l'Agence des Espaces Verts.

• Le bureau d'études Eu.Créal présente pour sa part deux documents :

- Un diaporama exposant successivement :

- 1 - introduction (contexte de l'étude, objectifs, etc.),
- 2 - les objectifs généraux des *politiques publiques*,
- 3 - les données locales du milieu naturel,
- 4 - le contexte institutionnel concernant le Vannetin,
- 5 - les objectifs du Comité de Pilotage (CoPil),
- 6 - l'échéancier de l'étude.

- Trois planches graphiques au format A0, indiquant la typologie des espaces traversés par le Vannetin, sur fond IGN avec une base cadastrale et de photographie aérienne.

• Suite à ces exposés, les participants formulent les observations ci-après :

Monsieur Patrimonio propose de constituer l'atelier scientifique avec Mme Durieux et lui-même, ainsi que M. Allardi, les représentants de l'ONEMA et de la Fédération de Pêche.

Madame Durieux, concernant l'autorisation d'accéder aux propriétés riveraines, précise le déroulement de la procédure et observe qu'il est important que les Maires diffusent l'information auprès des personnes concernées.

Quant à l'échéancier de l'étude, Monsieur George demande que la première réunion publique soit décalée après le 15 novembre, en raison de la disponibilité des agriculteurs. Il est convenu à ce sujet que le bureau d'études prépare une affiche, du type *flash information* pour les communes concernées.

Monsieur Patrimonio met l'accent sur la nécessité de terminer le diagnostic en juin 2011. Madame Durieux recommande – en ce qui concerne les mesures de conservation à déterminer – d'organiser des groupes de travail par milieux, de manière à identifier les types de contrats possibles. Elle recommande aussi de diversifier la composition des groupes de travail.

Monsieur Beaufort demande pour sa part au bureau d'études de prendre en charge l'organisation du secrétariat du COPIL. Monsieur Patrimonio lui demande que les documents soient transmis trois semaines avant les réunions, par courriel et avec un lien sur les documents présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur George remercie les participants. Les dates suivantes sont arrêtées : réunion de l'atelier scientifique le mardi 19 octobre (à 14 h 30), réunion publique le mardi 16 novembre à la salle des fêtes de Marolles-en-Brie à 18 h 30.

La séance est levée à 16 h 30.